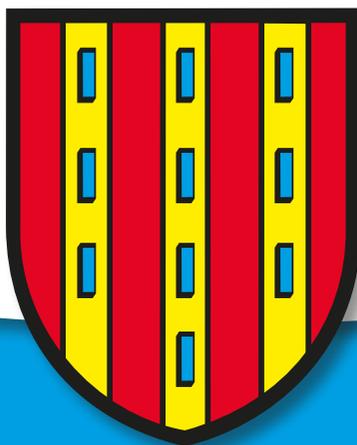




CORSIER



HERMANCE



ANIÈRES

**Calendrier
des levées
2017**

Calendrier du CoHerAn 2017

Chers habitants, chères habitantes des communes du CoHerAn,

Les autorités des 3 communes ont le plaisir de vous remettre le calendrier des levées des déchets pour l'année 2017.

L'environnement et sa préservation restent toujours et encore au centre des préoccupations du CoHerAn. En poursuivant notre collaboration en matière de gestion des déchets (tournée des levées conjointes), nous maintenons nos efforts en matière de rationalisation et d'optimisation de notre bilan écologique.

Pour rappel, l'objectif du Canton est d'atteindre un taux de recyclage de 50 % afin d'éviter l'introduction d'une « taxe au sac ». En 2015, le taux d'Anières était de 64.7 %, celui de Corsier de 56.3 % et celui d'Hermance de 52.3 %. Ces montants sont certes supérieurs à ce qui est attendu du Canton, toutefois, il est toujours possible de mieux faire. C'est pourquoi, nous ne pouvons que vous encourager à trier vos déchets. A cet effet, vous trouverez dans le présent fascicule toutes les informations relatives au tri et aux centres de récupération, ainsi qu'aux différentes levées porte-à-porte.

Pour de plus amples informations, vos mairies respectives vous renseigneront volontiers.

En vous remerciant par avance pour votre précieuse collaboration, nous vous adressons chers habitants, chères habitantes des communes du CoHerAn, nos plus respectueux messages.

Thierry Vidonne

Adjoint au Maire d'Hermance

Président de la commission voirie CoHerAn

ATTENTION AUX DÉPLACEMENTS DE TOURNÉES DUS AUX JOURS FÉRIÉS

**Encore 1 sac poubelle sur 4
contient des déchets recyclables!**



BOUTEILLES DE LAIT

Les bouteilles de lait en plastique blanc doivent être ramenées au point de vente ou jetées avec les ordures ménagères.

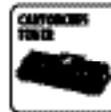
EN AUCUN CAS elle ne doivent se retrouver dans les conteneurs à PET!



Les commerces sont tenus d'accepter gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent, quelle que soit leur marque et même sans nouvel achat. Les **jouets électroniques** sont aussi concernés.

La récupération des appareils usagés est financée par une taxe anticipée de recyclage (CAR), incluse dans le prix de vente des appareils neufs.

DÉCHETS SPÉCIAUX



Les déchets spéciaux ci-dessus sont dangereux pour l'environnement. Ils sont tous à rapporter aux magasins et points de vente spécialisés, ci-dessous). **En aucun cas ne les jeter dans les ordures ménagères!** Ils peuvent être recyclés et la nature n'en a pas besoin...

POINTS de RÉCUPÉRATION



VERRE Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc. Sont à exclure: les verres à vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.



PET Seules les bouteilles pour boisson sont recyclables. Il est très important d'éviter tout mélange entre le PET et d'autres plastiques (le sigle PET apparaît sur les bouteilles recyclables). Les bouteilles de lait en plastique blanc, les bouteilles ayant contenu du shampoing, de l'huile, etc. ne sont pas recyclables!



PAPIER / CARTON Journaux, magazines, enveloppes, emballages etc. Le papier doit être propre (exempt d'huile ou autre substance). Non recyclables: mouchoirs et serviettes en papier, briques de lait et de thé froid, feuilles autocollantes, papiers soyeux, etc.



ALU / FER BLANC Boîtes de boisson, feuilles de ménage, tubes de mayonnaise et de dentifrice, barquettes etc. Non recyclables: papiers d'emballages de boisson et cigarettes, sachets de potage, saucés, etc.



PILES Toutes les catégories de piles et chargeurs. Retour auprès des magasins et des points de vente spécialisés ou dans les récipients prévus à cet effet aux points de récupération. En aucun cas les jeter dans la nature ou dans les poubelles.



TEXTILES Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes etc.), chaussures en paquets par paire. Les textiles doivent être aussi propres que possible et surtout secs.



HUILES VÉGÉTALES Huiles de friture uniquement.



HUILES MINÉRALES Huiles de vidange moteur (toxique). Lessivants, le pétrole, la benzine etc. ne doivent pas être déversés dans les conteneurs!



CAPSULES CAFÉ Capsules de café usagées en aluminium. À exclure: tous les autres types et formes de capsule.

LEVÉE DES ENCOMBRANTS



Meubles et objets ménagers volumineux en bois, métal ou plastique, mobilier de jardin, vélos (sans pneus), casseroles, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton, etc.), sommiers, matelas et tapis.

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS QUI NE SERONT PAS RAMASSÉS:

Matériel informatique électrique & électroménager, déchets de chantier, bouteilles de gaz et produits liquides.

Respecter impérativement le jour de levée des encombrants!

Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de CHF 200.- à CHF 400'000.-

ESPACE DE RÉCUPÉRATION CANTONAL



TRIONS MIEUX, JETONS MOINS.

www.ge.ch/dechets

Info-Service, tél. 022 546 76 00

Espace de récupération cantonal de la Praille

Heures d'ouverture :
lundi-vendredi 14h30-19h30
samedi 9h30-17h00

Ouvert dimanche 9h30-17h00

Avenue de la Praille 47a
1227 Carouge
Tél. 022 388 11 99



JANVIER 2017

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
52	26	27	28	29	30	31	1
	● Vacances scolaires						● Nouvel An
01	2 	3 	4  	5 [○] 	6	7	8
02	9 	10 	11	12 [○] 	13	14	15
03	16 	17 	18	19 [●] 	20	21	22
04	23 	24 	25 	26 	27	28 [●]	29
05	30 	31 	1	2	3	4	5

FÉVRIER

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
05	30	31	1  	2 	3	4 ^o	5
06	6 	7 	8	9 	10	11 ^o	12
07	13  ● Vacances scolaires	14 	15	16 	17	18 ^o	19
08	20 	21 	22 	23 	24	25	26 ^o
09	27 	28 	1	2	3	4	5

MARS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
09	27  ODOURES MENAGERES	28	1  DECHETS ENCOMBRANTS  FERRAILLE	2  ODOURES MENAGERES	3	4	5 [●]
10	6  ODOURES MENAGERES	7  DECHETS ORGANIQUES	8	9  ODOURES MENAGERES	10	11	12 [○]
11	13  ODOURES MENAGERES	14  DECHETS ORGANIQUES	15	16  ODOURES MENAGERES	17	18	19
12	20 [●]  ODOURES MENAGERES	21  DECHETS ORGANIQUES	22	23  ODOURES MENAGERES	24	25	26
13	27  ODOURES MENAGERES	28 [●]  DECHETS ORGANIQUES	29  PAPIER CARTON	30  ODOURES MENAGERES	31	1	2

Heure d'été

AVRIL

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
13	27	28	29	30	31	1	2
14	3 ^o 	4 	5  	6 	7	8	9
15	10 	11 ^o 	12	13 	14	15	16
				● Vacances scolaires	● Vendredi Saint		● Pâques
16	17	18  	19 ^o	20 	21	22	23
	● Lundi de Pâques						
17	24 	25 	26 ^o 	27 	28	29	30

MAI

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
18	1  ● Fête du travail	2 	3 [☾]  	4 	5	6	7
19	8 	9 	10 [☾]	11 	12	13	14
20	15 	16 	17	18 	19 [☾]	20	21
21	22 	23 	24	25 [☾] ● Ascension	26 	27	28
22	29 	30 	31 	1	2	3	4

JUIN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
22	29	30	31	1 ^o  OROURES MENAGERES	2	3	4 ● Pentecôte
23	5 ● Lundi de Pentecôte	6  OROURES MENAGERES  DECHETS ORGANIQUES	7  DECHETS ENCOMBRANTS  FERRAILLE	8  OROURES MENAGERES	9 ^o	10	11
24	12  OROURES MENAGERES	13  DECHETS ORGANIQUES	14	15  OROURES MENAGERES	16	17 ^o	18
25	19  OROURES MENAGERES	20  DECHETS ORGANIQUES	21	22	23	24 ^o	25
26	26  OROURES MENAGERES	27  DECHETS ORGANIQUES	28  PAPIER CARTON	29  OROURES MENAGERES	30	1	2

JUILLET

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26	26	27	28	29	30	1 [●]	2
27	3  ● Vacances scolaires	4 	5  	6 	7	8	9 [○]
28	10 	11 	12	13 	14	15	16 [●]
29	17 	18 	19	20 	21	22	23 [●]
30	24 	25 	26 	27 	28	29	30 [●]
31	31 	1	2	3	4	5	6

AOÛT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
31	31 ● Vacances scolaires	1 ● Fête nationale	2  	3 	4	5	6
32	7 ^o 	8 	9	10 	11	12	13
33	14 	15 ^o 	16	17 	18	19	20
34	21 ^o 	22 	23	24 	25	26	27
35	28 	29 ^o 	30 	31 	1	2	3

SEPTEMBRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
35	28	29	30	31	1	2	3
36	4  ODOURES MENAGERES	5  DECHETS ORGANIQUES	6 ^o  DECHETS ENCOMBRANTS  FERRAILLE	7 ● Jeûne genevois	8  ODOURES MENAGERES	9	10
37	11  ODOURES MENAGERES	12  DECHETS ORGANIQUES	13 ^o	14  ODOURES MENAGERES	15	16	17
38	18  ODOURES MENAGERES	19  DECHETS ORGANIQUES	20 ^o	21  ODOURES MENAGERES	22	23	24
39	25  ODOURES MENAGERES	26  DECHETS ORGANIQUES	27  PAPIER CARTON	28 ^o  ODOURES MENAGERES	29	30	1

OCTOBRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
39	25	26	27	28	29	30	1
40	2 	3 	4  	5 ^o 	6	7	8
41	9 	10 	11	12 ^o 	13	14	15
42	16 	17 	18	19 ^o 	20	21	22
43	23 	24 	25 	26 	27 ^o	28	29
	● Vacances scolaires						Heure d'hiver
44 Co Her An	30 	31 	1	2	3	4	5

NOVEMBRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
44	30	31	1  	2 	3	4 ^o	5
45	6 	7 	8	9 	10	11 ^o	12
46	13 	14 	15	16 	17	18 ^o	19
47	20 	21 	22	23 	24	25	26 ^o
48	27 	28 	29 	30 	1	2	3

DÉCEMBRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
48	27	28	29	30	1	2	3 [○]
49	4 	5 	6  	7 	8	9	10 [●]
50	11 	12 	13	14 	15	16	17
51	18 [●] 	19 	20	21 	22	23	24
52	25	26 [●]  	27 	28 	29	30	31

● Vacances scolaires

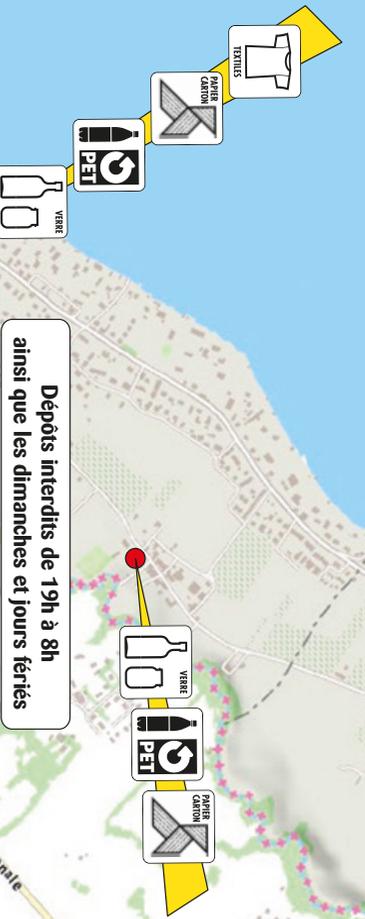
● Noël

● Restauration

Points de récupération

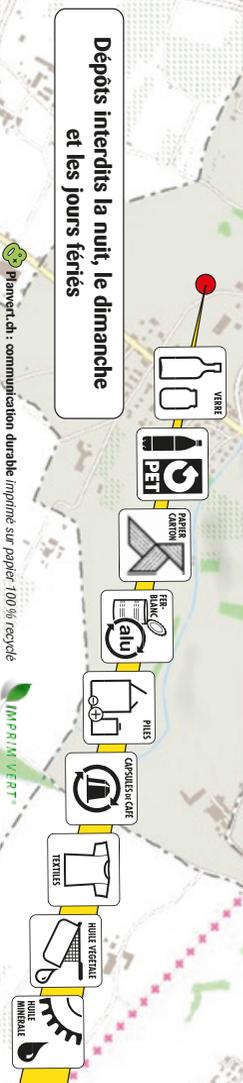


Dépôts interdits entre 20h et 7h30
ainsi que les dimanches et jours fériés



Dépôts interdits de 19h à 8h
ainsi que les dimanches et jours fériés

Les points de récupération ne sont pas des décharges!
Merci de respecter la propreté de ces lieux.



Dépôts interdits la nuit, le dimanche
et les jours fériés